

RCS : CUSSET Code greffe : 0301

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de CUSSET atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2020 B 00506 Numéro SIREN : 892 220 559 Nom ou dénomination : A.B.A.D.A.G.A.V.
--

Ce dépôt a été enregistré le 26/12/2023 sous le numéro de dépôt 4377



IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS
(documents 2065 et 2065-Bis)

Greffé du Tribunal
de commerce de Cusset

Exercice ouvert le	01/01/2022	et clos le	31/12/2022	Régime simplifié d'imposition	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	☒
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					☐
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					☐
A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE					
Désignation de la société			Adresse du principal établissement		
A.B.A.D.A.G.A.V. - SIREN : 892220559			**** LIASSE FISCALE TÉLÉDECLARÉE ****		
Adresse du siège social			Ancienne adresse en cas de changement		
71 ROUTE DE SAULCET					
03500 SAINT-POURCAIN-					
RÉGIME FISCAL DES GROUPES					
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 228 A à U du CGI)					
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante					
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère					
B ACTIVITÉ					
Activités exercées			Si vous avez changé d'activité, cochez la case		
			☐		
C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION					
1. Résultat fiscal	Bénéfice imposable au taux normal		Déficit	26 061	
	L'entreprise ne bénéficie pas du taux réduit à 15%	☐	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %		
	Bénéfice imposable à 15%	0			
2. Plus-values					
PV à long terme imposables à 15%			PV à long terme imposables à 19%		
PV à long terme imposables à 0%			Autres PV imposables à 19%		
PV exonérées (238 quinquies)					
3. Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches					
Entreprise nouvelle, art 44 <i>sexies</i>	☐	Jeunes entreprises innovantes, art. 44 <i>sexies</i> -0 A	☐	Zone de restructuration de la défense art.44 <i>terdecies</i>	☐
Entreprise nouvelle, art 44 <i>septies</i>	☐	Zone franche d'activité art.44 <i>quaterdecies</i>	☐	Autres dispositifs	☐
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art.44 <i>sexdecies</i>	☐	Zone franche Urbaine - Territoire entrepreneur, art 44 <i>octies</i> A	☐		
Société d'investissement immobilier cotée	☐	Zone de développement prioritaire, art. 44 <i>septdecies</i>	☐		
Bénéfice ou déficit exonéré		Plus values exonérées relevant du taux de 15%			
4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer					
dans le secteur productif, art 244 <i>quater</i> W (cocher la case)					☐
D IMPUTATIONS					
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts					
2. Au titre des revenus auxquels est attaché... un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.					
E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS					
Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%					
F CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITÉ					
Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33%					
G ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4					
1- Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1), cocher la case ci-contre :					☐
2- Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ci-contre :					☐
H COMPTABILITÉ INFORMATISÉE					
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?		Oui	Si oui, indication du logiciel utilisée		PENNYLANE
COMPTABLE, CONSEIL ET/OU CGA		Visa : CGA	☐	Visueur conventionné	☐
Comptable : ☐ Salarié ?					
ABC COMPTA - AUDIT BILANS CONSEILS COMPTABILITE					
150 RUE JEAN JAURES					
03200 VICHY					
Examen de conformité fiscale (ECF)		☐	Nom du prestataire ECF		

1. BILAN – ACTIF

Désignation de l'entreprise A.B.A.D.A.G.A.V. - SIREN : 892220559				Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois 12		Néant ☐	
				Exercice N clos le 31/12/2022			
				Brut		Amortissements, provisions	
				Net			
Capital souscrit non appelé				TOTAL (I)	AA		
Actif immobilisé	Immobilisations incorporelles	Frais d'établissement	AB		AC		
		Frais de développement	CX		CQ		
		Concessions, brevets et droits similaires	AF		AG		
		Fonds commercial (1)	AH		AI		
		autres immos incorporelles	AJ		AK		
	Immobilisations corporelles	Avances et acomptes sur immo. incorporelles	AL		AM		
		Terrains	AN	27 773	AO		27 773
		Constructions	AP	794 200	AQ	31 304	762 896
		Install. techniques, matériel et outillages industriels	AR	10 878	AS	2 934	7 944
		Autres immos corporelles	AT	14 830	AU	2 481	12 349
	Immobilisations financières	Immos en cours	AV		AW		
		Avances et acomptes	AX		AY		
		Participations évaluées selon méthode équivalence	CS		CT		
		Autres participations	CU		CV		
		Créances rattachées à participations	BB		BC		
	Autres titres immobilisés	BD		BE			
	Prêts	BF		BG			
	Autres immobilisations financières	BH		BI			
Total (II)				BJ	847 680	BK	36 719
Actif circulant	Stocks	Matières premières, approvisionnements	BL		BM		
		En cours de production de biens	BN		BO		
		En cours de production de services	BP		BQ		
		Produits intermédiaires et finis	BR		BS		
		Marchandises	BT		BU		
	Créances	Avances et acomptes sur commandes	BV		BW		
		Clients et comptes rattachés (3)	BX	3 882	BY		3 882
		Autres créances (3)	BZ	2 497	CA		2 497
		Capital souscrit appelé, non versé	CB		CC		
		Divers	V.M.P. (dont actions propres:)	CD		CE	
Comptes de régularisation	Disponibilités	CF	114 887	CG		114 887	
	Charges constatées d'avance (3)	CH		CI			
	Total (III)	CJ	121 266	CK		121 266	
	Frais d'émission d'emprunts à évaluer (IV)	CW					
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM					
	Ecart de conversion actif (VI)	CN					
	Total général (I à VI)	CO	968 947	1A	36 719	932 228	
(1) Droit au bail			(2) à moins d'un an	CP		(3) à + d'1 an	CR
Clause de réserve de propriété - immob.			stocks			créances	

2. BILAN – PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051-SD 2023
ADAPTÉ POUR LA
TÉLÉDECLARATION
PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise [A.B.A.D.A.G.A.V. - SIREN : 892220559]				Néant ☐		
				Exercice N		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) (dont versé : 16 000)			DA	16 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...			DB		
	Ecart de réévaluation (2) (dont écart d'équivalence EK)			DC		
	Réserve légale (3)			DD		
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE		
	Rés. réglementées (3) (dont rés. spéciale provision pour fluctuation cours) B1)			DF		
	Autres réserves (dont relat.achat œuvres orig.artistes vivants) EJ)			DG		
	Report à nouveau			DH	-11 359	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	-26 061	
	Subventions d'investissement			DJ		
	Provisions réglementées			DK		
	TOTAL (I)			DL	-21 420	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM		
	Avances conditionnées			DN		
	TOTAL (II)			DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP		
	Provisions pour charges			DQ		
	TOTAL (III)			DR		
Dettes	Emprunts obligataires convertibles			DS		
	Autres emprunts obligataires			DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU	820 041	
	Emprunts et dettes financières divers (dont emprunts participatifs) EI)			DV	124 974	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	8 406	
	Dettes fiscales et sociales			DY		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ		
	Autres dettes			EA	227	
Compte de régul.	Produits constatés d'avance (4)			EB		
	TOTAL (IV)			EC	953 647	
Ecart de conversion passif			TOTAL (V)		ED	
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)			EE	932 228		
Renvois	(1)	Ecart de réévaluation incorporé au capital			1B	
	(2)	dont	- Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
			- Écart de réévaluation libre	1D		
			- Réserve de réévaluation (1976)	1E		
	(3)	Dont réserve réglementée des plus-values à long terme			EF	
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an			EG	953 647
	(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			EH	

3. COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2052-SD 2023
ADAPTÉ POUR LA
TÉLÉDECLARATION
PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise : A.B.A.D.A.G.A.V. - STREN : 892220559						Néant ☐		
		Exercice N						
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		TOTAL		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises	FA		FB		FC		
	Production vendue - biens	FD		FE		FF		
	Production vendue - services	FG	37 322	FH		FI	37 322	
	Chiffre d'affaires nets	FJ	37 322	FK		FL	37 322	
	Production stockée					FM		
	Production immobilisée					FN		
	Subventions d'exploitation					FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges (9)					FP	11 125	
	Autres produits (1) (11)					FQ		
	TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (2) (I)						FR	48 447
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)					FS		
	Variation de stocks (marchandises)					FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)					FU		
	Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)					FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6bis)					FW	26 463	
	Impôts, taxes et versements assimilés					FX	5 682	
	Salaires et traitements					FY		
	Charges sociales (10)					FZ		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements			GA	36 719	
			- dotations aux provisions			GB		
		Sur actif circulant : dotations aux provisions					GC	
		Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD	
	Autres charges (12)					GE		
	TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (4) (II)						GF	68 864
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	-20 417	
Opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée			(III)	GH			
	Perte supportée ou bénéfice transféré			(IV)	GI			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)				GJ			
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)				GK			
	Autres intérêts et produits assimilés (5)				GL			
	Reprises sur provisions et transferts de charges				GM			
	Différences positives de change				GN			
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				GO			
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (V)						GP		
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions				GQ			
	Intérêts et charges assimilées (6)				GR	5 644		
	Différences négatives de change				GS			
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				GT			
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (VI)						GU	5 644	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	-5 644	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I-II+III-IV+V-VI)						GW	-26 061	

4. COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFIP N° 2053-SD 2023
ADAPTÉ POUR LA
TÉLÉDECLARATION
PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise : A.B.A.D.A.G.A.V. - SIREN : 892220559		Néant ☐	
		Exercice N	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital	HB	
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	HE	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital	HF	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ	
Impôts sur les bénéfices (X)		HK	
Total des produits (I + III + V + VII)		HL	48 447
Total des charges (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	74 509
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total produits - total charges)		HN	-26 061
RENOIS :			
(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme		HO	
(2) Dont produits de locations immobilières		HY	
(2) Dont produits d'exploit. afférents à des exercices antérieurs (à dét. au (8))		IG	
(3) Dont crédit-bail mobilier		HP	
(3) Dont crédit-bail immobilier		HQ	
(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antér. (à dét. au (8))		IH	
(5) Dont produits concernant les entreprises liées		IJ	
(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées		IK	
(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art 238 b du CGI)		HX	
(6ter)	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC	
	Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD	
(9) Dont transferts de charges		A1	
(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS)		A5	A2
(11) Dont produits redevances pour concessions de brevets, de licences		A3	
(12) Dont charges redevances pour concessions de brevets, licences		A4	
(13) Dont primes et cotisations sociales professionnelles			
facultatifs A6		obligatoires A9	
dont cotisations facultatives Madelin A7	dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8		
(7) Détail produits et charges exceptionnels		Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
Produits exceptionnels sur opérations de gestion			0
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Charges antérieures	Produits antérieurs



Audit Conseil Assistance

ABADAGAV

Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2022

SEREC CONSULTING

Membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de RHOA
Le Saint-Cloud - Entrée 1
01, Rue de la Grange aux Grains - 93700 BELLERIVE SUR ALGER - FRANCE
Tél : 01 43 50 01 01 - Email : comptes@serec-consulting.com
SARL au capital de 7 622, C. Siret : 319 075 143 00033 - APE : 6920Z

ACA - AUDIT CONSEIL ASSISTANCE

Membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de RHOA

2-4 Impasse Vénus - 03200 VICHY - FRANCE
Tél : 01 70 58 84 84 - Fax : 01 70 28 85 19 - Email : tech@aca-assistance.com
SAS au capital de 231 810, C. Siret : 311 145 303 - APE : 6920Z

ABADAGAV

71, Route de Saulcet

03500 – SAINT POURCAIN SUR SIOULE

892 220 559 – RCS Cusset B

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022

Aux associés,

1°) OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS :

En exécution de la mission qui nous a été confiée aux termes de votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société ABADAGAV, relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

2°) FONDAMENT DE L'OPINION :

REFERENTIEL D'AUDIT :

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

INDEPENDANCE :

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

3°) JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS :

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

4°) VERIFICATION DU RAPPORT DE GESTION ET DES AUTRES DOCUMENTS ADRESSES AUX MEMBRES DE L'ASSEMBLEE :

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

En application de la loi, nous vous signalons que les informations relatives aux délais de paiement prévues à l'article D.441-4 du Code de commerce, pris en application de l'article L.441-6-1 dudit code, ne sont pas mentionnées dans le rapport de gestion.

5°) RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT DE L'ASSOCIATION RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS :

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Président.

6°) RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS:

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à VICHY, le 30 mai 2023

Pour la SARL SEREC CONSULTING
Commissaire aux Comptes

Olivier JOANNET
Commissaire aux comptes,

Pour la SAS AUDIT CONSEIL ASSISTANCE
Commissaire aux Comptes

Marc RECHARD
Commissaire aux comptes,

Bilan actif

		31/12/2022	31/12/2021
	Brut	Amort. Prov.	Net
Capital souscrit non appelé (I)			
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
Frais d'établissement			
Frais de recherche et de développement			
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, droits et valeurs similaires			
Fonds commercial			
Autres immobilisations incorporelles			
Avances et acomptes			
IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
Terrains	27 773		27 773
Constructions	794 200	31 304	762 896
Installations techniques, matériel et outillage industriels	10 878	2 934	7 944
Autres immobilisations corporelles	14 830	2 481	12 349
Immobilisations corporelles en cours			550 135
Avances et acomptes			
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES			
Participations			
Créances rattachées à des participations			
Autres titres immobilisés			
Prêts			
Autres immobilisations financières			
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ (I)	847 680	36 719	810 961
STOCKS ET EN-COURS			
Matières premières et autres approvisionnements			
En-cours de production (biens et services)			
Produits intermédiaires et finis			
Marchandises			
Avances et acomptes versés sur commandes			1 779
CRÉANCES			
Créances clients et comptes rattachés (ventes ou prestations de services)	3 882		3 882
Autres créances	2 497		2 497
Capital souscrit appelé non versé			
VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT			
Actions propres			
Autres titres			
INSTRUMENTS DE TRÉSORERIE			
DISPONIBILITÉS	114 887		114 887
CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE			
TOTAL ACTIF CIRCULANT (II)	121 267		121 267
Charges à répartir sur plusieurs exercices (IV)			
Primes de remboursement des obligations (V)			
Écarts de conversion actif (VI)			
TOTAL ACTIF (I + II + III + IV + V + VI)	968 946	36 719	932 228

Bilan passif

	31/12/2022	31/12/2021
	Net	Net
Capital	16 000	16 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport		
Écarts de réévaluation		
Écarts d'équivalence		
RÉSERVES		
Réserve légale		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Réserves indisponibles		
Autres réserves		
Report à nouveau	-11 359	-11 359
Résultat de l'exercice	-26 061	-26 061
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES (I)	-21 420	-21 420
Produit des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES (I BIS)		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS (II)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	820 041	493 319
Emprunts et dettes financières divers	4 974	
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	8 406	56 274
Dettes fiscales et sociales		227
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	120 227	
Produits constatés d'avance		
TOTAL DETTES (III)	953 647	549 828
Écarts de conversion passif (IV)		
TOTAL PASSIF (I + I BIS + II + III + IV)	932 228	554 461

Compte de résultat

(1/2)

	31/12/2022 (12 mois)	31/12/2021 (12 mois)
	Net	Net
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Vente de marchandises		
Production vendue (biens et services)	37 322	
MONTANT NET DU CHIFFRE D'AFFAIRES	37 322	
Production stockée		
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation		
Reprises sur provisions et amortissements, transferts de charges	11 125	
Autres produits		
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	48 447	
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises		
Variation des stocks de marchandises		
Achats de matière première et autres approvisionnements		
Variation des stocks de matières premières, fournitures et autres approvisionnements		
Autres achats et charges externes	26 463	4 801
Impôts, taxes, et versements assimilés	5 682	4 892
Salaire et traitements		
Charges sociales		
Dotations aux amortissements et aux provisions	36 719	
Sur immobilisations : dotations aux amortissements		
Sur actif circulant : dotation aux provisions		
Pour risques et charges : dotations aux provisions		
Autres charges		
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION (II)	68 864	9 693
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	-20 417	-9 693
QUOTES-PART DE RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FAITES EN COMMUN		
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)		
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)		
De participations		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés		
Reprises sur provisions et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL PRODUITS FINANCIERS (V)		
CHARGES FINANCIÈRES		
Dotations aux amortissements et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées	5 644	1 666
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL CHARGES FINANCIÈRES (VI)	5 644	1 666
RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)	-5 644	-1 666

Compte de résultat

(2/2)

	31/12/2022 (12 mois)	31/12/2021 (12 mois)
	Net	Net
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		
Reprises sur provisions et transferts de charges		
TOTAL PRODUITS EXCEPTIONNELS (VII)		
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements et aux provisions		
TOTAL CHARGES EXCEPTIONNELLES (VIII)		
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		
Impôts sur les bénéfices (X)		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)	48 447	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)	74 509	11 359
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	-26 061	-11 359

Annexes

Préambule	18
Principes et méthodes comptables	19
Informations complémentaires	21

Préambule

L'exercice fiscal clos le 31/12/2022 a une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 932 227,65 €.

Le résultat net comptable est une perte de 26 061,15 €.

Les notes et tableaux communiqués ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Principes et méthodes comptables

Les comptes annuels ont été établis en conformité avec :

- Le règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 05 juin 2014, modifié par le règlement ANC N°2016-07 du 04 novembre 2016.
- Les articles L123-12 à L123-28 du Code de commerce.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses suivantes :

- Continuité de l'exploitation ;
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- Indépendance des exercices.

• Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement obtenus, en vue de leurs utilisations envisagées.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de :

- leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement),
- des coûts directement attribuables et engagés pour mettre ces actifs en état de fonctionner selon leurs utilisations envisagées,
- le cas échéant de l'estimation initiale des coûts de démantèlement, d'enlèvement et de restauration du site sur lequel elles sont situées. Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût de production.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif et en fonction de la durée de vie prévue :

TYPE D'IMMOBILISATION	DURÉE D'AMORTISSEMENT
BÂTIMENTS, INSTALLATIONS ET AGENCEMENTS	
Bâtiments	10 à 30 ans
Agencements	10 ans
Mobilier	4 ans
MATÉRIEL ET OUTILLAGE	
Matériel	5 ans
AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	

• Immobilisations financières et valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat, hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

- Utilisation de la méthode d'évaluation par équivalence ;
- Information sur l'identification et le suivi, à chaque clôture, des titres de participation définis à l'article 39-1-5° du CGI pour lesquels la société a modifié l'option de comptabilisation des frais liés à l'acquisition.
- Utilisation de la dérogation pour l'évaluation des titres en cas de baisse anormale et momentanée.

• Créances et dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale. Les créances sont, le cas échéant, dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles sont susceptibles de donner lieu. Les provisions pour dépréciations éventuelles sont déterminées par comparaison entre la valeur d'acquisition et la valeur probable de réalisation.

Les créances et dettes en devises sont converties en euros sur la base du cours de change à la date de la facture.

• Disponibilités

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque sont enregistrées à leur valeur nominale.

Cas des disponibilités en devise :

Les liquidités disponibles en devises sont converties en euros sur la base du dernier cours de change précédant la clôture de l'exercice. Les écarts de conversion sont directement comptabilisés dans le résultat de l'exercice en perte ou en gain de change.

• Avances remboursables

Les avances reçues d'organismes publics ou privés pour le financement des activités de la Société dont le remboursement est conditionnel sont présentées au passif sous la rubrique « Autres fonds propres ». Les intérêts correspondants sont présentés au passif du bilan en Emprunts et dettes financières diverses.

• Emprunts

Les frais d'émission d'emprunts sont le cas échéant comptabilisés en charges de l'exercice au cours duquel les emprunts ont été octroyés.

Informations complémentaires

Informations relatives aux postes du bilan

• Tableau des immobilisations

RUBRIQUES	VALEUR BRUTE À L'OUVERTURE DE L'EXERCICE (A)	AUGMENTATIONS (B)	DIMINUTIONS (C)	VALEUR BRUTE À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE (D)
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et développement				
Brevets				
Fonds commercial				
Autres				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains		27 773,00		27 773,00
Constructions		794 200,00		794 200,00
Autres	550 135,00	306 084,00	830 512,00	25 707,00
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Participations				
Prêts				
Autres				

(A) Solde des comptes au dernier jour de l'exercice N-1

(B) Valeurs inscrites au débit des comptes d'immobilisations sur l'exercice

(C) Valeurs inscrites au crédit des comptes d'immobilisations sur l'exercice

(D) Solde des comptes à la date de la plaquette

• Tableau des amortissements et dépréciations

RUBRIQUES	VALEUR BRUTE À L'OUVERTURE DE L'EXERCICE (A)	AUGMENTATIONS (B)	DIMINUTIONS (C)	VALEUR BRUTE À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE (D)
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et développement				
Brevets				
Fonds commercial				
Autres				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions		31 382,00	78,00	31 304,00
Autres		6 831,00	1 416,00	5 415,00
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Participations				
Prêts				
Autres				

(A) Solde des comptes au dernier jour de l'exercice précédent

(B) Valeurs inscrites au crédit des comptes d'immobilisations sur l'exercice

(C) Valeurs inscrites au débit des comptes d'immobilisations sur l'exercice

(D) Solde des comptes à la date de clôture de l'exercice

• État des créances

	MONTANT BRUT	A UN AN AU PLUS	ENTRE UN AN ET 5 ANS	PLUS DE 5 ANS
Créances rattachées à des participations				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
Clients douteux ou litigieux				
Autres créances clients	3 882,00	3 882,00		
Personnel et comptes rattachés				
Sécurité Sociale et autres organismes sociaux				
ÉTATS ET AUTRES COLLECTIVITÉS PUBLIQUES				
Impôts sur les bénéfices				
TVA				
Autres impôts				
Divers				
Groupes et associés				
Débiteurs divers	2 497,00	2 497,00		
Charges constatées d'avance				
TOTAL	6 379,00	6 379,00		
Montants des prêts accordés en cours d'exercice				
Remboursements obtenus en cours d'exercice				
Prêts et avances consentis aux associés				

• État des dettes

	MONTANT BRUT	A UN AN AU PLUS	ENTRE UN AN ET 5 ANS	PLUS DE 5 ANS
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes aux établissements de crédit	820 041,00	38 813,00	162 933,00	618 295,00
Emprunts et dettes financières divers	4 974,00	4 974,00		
Fournisseurs et comptes rattachés	8 406,00	8 406,00		
Personnel et comptes rattachés				
Sécurité Sociale et autres organismes sociaux				
ÉTATS ET AUTRES COLLECTIVITÉS PUBLIQUES				
Impôts sur les bénéfices				
TVA				
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et assimilés				
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés	120 000,00	120 000,00		
Autres dettes	227,00	227,00		
Produits constatés d'avance				
TOTAL	953 648,00	172 420,00	162 933,00	618 295,00
Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés en cours d'exercice				
Montant des emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques				

• État des charges à payer et des produits à recevoir

CHARGES À PAYER	MONTANT	COMMENTAIRE
FNP Honoraires 2022	800,00	0
TOTAL	800,00	0
PRODUITS À RECEVOIR	MONTANT	COMMENTAIRE
Remboursements assurance	2 497,00	
FAE régularisation charges locatives 2022	2 339,00	
TOTAL	4 836,00	0

• Capitaux propres

RUBRIQUES	DÉBUT D'EXERCICE	AUGMENTATION DE CAPITAL	RÉDUCTION DE CAPITAL	AFFECTATION DU RÉSULTAT	FIN D'EXERCICE
Capital	-16 000,00				-16 000,00
Fonds fiduciaires					
Primes liées au capital social					
Écarts de réévaluation					
Réserve légale					
Autres réserves					
Actionnaires capital souscrit non versé					
Report à nouveau créiteur					
Report à nouveau débiteur			-11 359,00		-11 359,00
Résultat de l'exercice	-11 358,56		-26 061,15		-37 419,71
TOTAL	-27 358,56		-37 420,15		-64 778,71

Engagements et opérations hors-bilan

• Engagements financiers simples

NATURE DES ENGAGEMENTS	TOTAL	DIRIGEANTS	FILIALES	PARTICIPATIONS	AUTRES ENTREPRISES LIÉES	AUTRES	PROVISION
ENGAGEMENTS DONNÉS							
TOTAL							
ENGAGEMENTS REÇUS							
Caution solidaire de SAGES	175 000,00						
TOTAL	175 000,00						
ENGAGEMENTS RÉCIPROQUES							
TOTAL							
Engagements en matière de pensions							

ABADAGAV

Société par actions simplifiées

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE de la Société par Actions Simplifiées Procès-verbal du 29 juin 2023 Décisions des associés

Les membres de la SAS ABADAGAV se sont réunis le jeudi 29 juin 2023, date de l'assemblée générale de la société par actions simplifiées ABADAGAV dont le siège est situé au 71 route de Saulcet à Saint Pourçain sur Sioule, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

PREMIERE DECISION : APPROBATION DES COMPTES

Les associées approuvent les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022 et les documents s'y rapportant tels qu'ils ont été présentés par le président et qui font apparaître, pour ledit exercice, un résultat déficitaire de 26 061 €. Elles approuvent également les opérations traduites dans ces comptes et accomplies au cours de l'exercice écoulé, ou résumées dans le rapport de gestion de la gérance.

Les associées prennent acte que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal.

En conséquence, les associées donnent au président quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

DEUXIEME DECISION : AFFECTATION DU RESULTAT

Les associées décident d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 26 061 € de la manière suivante :

- au compte « Report à nouveau »	26 061€
----------------------------------	---------

Les associées prennent acte qu'il n'a pas été distribué de dividendes, au titre des trois derniers exercices.

ABADAGAV

Société par actions simplifiées

TROISIEME DECISION : DELEGATION DE POUVOIRS EN VUE D'ACCOMPLIR LES FORMALITES

Les associées donnent pouvoir au porteur des présentes pour effectuer l'ensemble des formalités de dépôt au greffe du tribunal de Commerce.

A Saint Pourçain-sur-Sioule,
Le 29 juin 2023

Pour la SAS ABADAGAV :
Monsieur le Président,
Jean Luc Pouyet



Société par actions simplifiées

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE
de la Société par Actions Simplifiées
Procès-verbal du 14 juin 2023
Décisions des associés

Les membres de la SAS ABADAGAV se sont réunis le mercredi 14 juin 2023, date de l'assemblée générale de la société par actions simplifiées ABADAGAV dont le siège est situé au 71 route de Saulcet à Saint Pourçain sur Sioule, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

PREMIERE DECISION

Les associés décident d'affecter le déficit de l'exercice s'élevant à 26 061€, de la manière suivante :

- Au compte « report à nouveau » 26 061€

Les associées prennent acte qu'il n'a pas été distribué de dividendes, au titre des trois derniers exercices.

Pour copie certifiée conforme

La Président

A Saint Pourçain-sur-Sioule,
Le 29 juin 2023

Pour la SAS ABADAGAV :
Monsieur le Président,
Jean Luc Pouyet

an Luc Pouyet